

# LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°31 - Juin 2022



Le traditionnel barbecue communal

# Les services de la mairie

## NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 11h30

Le samedi de 10h à 12h

## POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach  
22 rue du Nideck  
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



[mairie@oberhaslach.fr](mailto:mairie@oberhaslach.fr)

## INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur internet

[www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)



Sur Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune.d'Oberhaslach) »



Sur votre smartphone avec  
l'application « IntraMuros »

Téléchargement gratuit sur le  
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

## A vos agendas !

### ● Collecte sélective

À votre porte

► Vendredi 29 juillet 2022

► Vendredi 26 août 2022

► Vendredi 23 septembre 2022



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

### ● Don du sang

À la salle des fêtes de Niederhaslach

► Lundi 18 juillet 2022 de 17h à 20h



### ● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

► Tous les samedis de 9h à 11h

► Sauf jours fériés



Mes chers concitoyens,

Les élections présidentielles et les élections législatives se sont déroulées aux mois d'avril et de juin dernier, entraînant la réélection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, et l'élection de la candidate investie par son parti dans notre circonscription, Madame Louise MOREL, que je tiens à féliciter et auxquels nous souhaitons un franc succès dans leurs missions, dans l'intérêt de la France et de notre territoire.



Ces échéances marquent une séquence électorale importante qui aura mobilisé, durant quatre dimanches particulièrement ensoleillés plus d'une trentaine de personnes dont les membres du Conseil Municipal. Je tiens naturellement à remercier ici, une nouvelle fois, toutes celles et tous ceux qui auront pris de leur temps pour assurer le bon déroulement de ces opérations électorales dans notre village.

C'est désormais la trêve estivale qui s'annonce et après deux années d'interruption et le retour des beaux jours, nous avons le plaisir de renouer avec de belles manifestations traditionnelles à Oberhaslach. Je souhaitais notamment saluer le succès ce mois-ci du Trail de la Hasel organisé par le Ski Club, de la fête de la musique organisée par la Guilde du Nideck, de la journée citoyenne et du barbecue communal, et remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'organisation et à la réussite de ces événements.

Mais avec le retour des beaux jours, une autre problématique moins réjouissante se montre particulièrement prégnante dans notre village, à savoir les nuisances sonores. Vous êtes nombreux, d'un bout à l'autre du village, à avoir sollicité la Mairie pour tenter de remédier aux nuisances que vous pouvez subir, qu'elles soient issues d'entreprises, d'établissements recevant du public, ou plus simplement du voisinage. Nous tenions donc à rappeler avec insistance dans ces pages les règles liées au bruit et les bonnes pratiques à observer pour préserver la tranquillité de tous.

Par ailleurs, je tiens à assurer les personnes impactées par certaines activités économiques et qui ont pu nous solliciter, de notre détermination à pouvoir renouer avec des situations plus acceptables et j'en profite pour remercier l'ensemble des intéressés pour leur patience face à ces problématiques souvent complexes, ainsi que les responsables économiques qui se sont sérieusement saisis de ces questions.

Enfin, l'arrivée des vacances vient également clore l'année scolaire. L'actualité de nos écoles ayant été particulièrement riche ces dernières semaines, cette nouvelle édition de votre journal municipal leur font logiquement la part belle. L'occasion pour moi de souhaiter à tous nos écoliers de belles vacances et aux plus grands de pouvoir aussi profiter de quelques temps de repos et d'évasion durant cet été.

Bien à vous,

Votre Maire  
Jean BIEHLER

# Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2022

## PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) porté par deux professionnelles du village, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de diversifier l'offre de garde d'enfants au village et de l'accompagnement financier dont la commune pourrait bénéficier pour un tel projet,

Le Conseil Municipal, avec 5 voix « contre » et 12 voix « pour » :

- APPROUVE le principe de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à Oberhaslach,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire chiffrer l'investissement nécessaire au projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions mobilisables.

## LOTISSEMENT – AUTORISATION DE SOUSCRIPTION À UN PRÊT RELAIS

Afin de régler les travaux d'investissement et dans l'attente de la vente des terrains de construction du lotissement, il est proposé au Conseil Municipal de recourir à un prêt relais. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME – ADHÉSION À LA NOUVELLE MISSION DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DE L'ATIP

Le Conseil Municipal est informé des différentes missions portées par l'ATIP.

Il est proposé d'adhérer à la nouvelle mission de contrôle des travaux et de conformité aux autorisations d'urbanisme et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mission « conformité et contrôle de l'application du droit des sols ». Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME – ACQUISITION DE TERRAINS

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir des parcelles de voirie et de terrains :

- Une première parcelle de terrain, au lieu-dit «Petersmatt», d'une superficie de 365 m<sup>2</sup> au prix de 80 € l'are soit un montant total de 292 € ;
- Une seconde parcelle de terrain, au lieu-dit «Kalkofen», d'une superficie de 1 270 m<sup>2</sup> au prix de 80 € l'are soit un montant total de 1 016 € ;
- Une parcelle de voirie, rue des Chasseurs, d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique ;
- Une parcelle boisée pour laquelle il a été décidé de faire valoir le droit de préférence au lieu-dit «Kobaechel», d'une superficie de 1 029 m<sup>2</sup> au prix de 53,45 € l'are soit un montant total de 550 €.

Ces acquisitions sont validées à l'unanimité.

## CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Compte tenu de nouvelles missions d'entretien des bâtiments scolaires et pour pallier à l'absence d'un agent, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## CESSION DU LOT DE CHASSE N° 3

Conformément au cahier des charges type relatif à la location des chasses communales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession du bail du lot de chasse n° 3.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## ADOPTION D'UNE NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 devient la nouvelle norme comptable. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le changement de nomenclature des budgets de la commune à compter du 1er janvier 2023.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES MUNICIPAUX

La publicité des actes municipaux devra, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 se faire exclusivement par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et le choix leur est laissé entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication sous forme électronique.

Pour des raisons pratiques, il est proposé au Conseil Municipal de choisir la publicité par affichage en mairie.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation du 14 juillet, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'achat de brioches aux enfants des écoles maternelle et primaire et aux personnes âgées de plus de 70 ans, de lampions pour les enfants et d'un feu d'artifice.

Par ailleurs, il est proposé le versement d'une subvention au titre d'animation de la cérémonie officielle, de :

- 80 € à la musique « Château Nideck » ;
- 80 € à la chorale « Sainte Cécile » ;
- 400 € à l'Association Sportive Bruche Hasel (ASBH) à charge de l'organisation du bal populaire.

Ces mesures sont adoptées à l'unanimité.

## ORGANISATION DU MESSTI ET DU CORSO FLEURI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du Messti 2022 et notamment du corso fleuri. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge des frais de groupes folkloriques, l'achat de fleurs pour les chars et le versement une subvention de 150€ aux associations ayant réalisé un char.

## ACCEPTATION DE CHÈQUE

Afin de partager le financement d'un chapiteau, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le chèque de 1 450 € émanant du Comité des fêtes.

## VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Soucieuse de la tranquillité et du bien-être des habitants, la municipalité tient à vous sensibiliser sur les règles de la vie collective et à attirer votre attention sur les gênes que peuvent occasionner certaines nuisances sonores.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, le non respect de certaines règles peut parfois être source de conflits.

Vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable ! Pour y parvenir, la municipalité a pris un arrêté encadrant certaines pratiques. Tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants sont interdits.

**Si vous jardinez**, il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc. à moins de 100 mètres d'une zone habitée **du lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.**

**Si vous bricolez**, les travaux réalisés, soit sur les propriétés privées situées à moins de 100 mètres d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles à usage d'habitation, au moyen de moteurs thermiques ou électriques (scie mécanique, perceuse, raboteuse, etc...) sont interdits **du lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.**

**Plus généralement, nous vous invitons à faire preuve de bon sens. Alors, que ce soit à midi ou le soir, si vous voyez par exemple que votre voisin est en train de déjeuner sur sa terrasse, ne sortez pas la tondeuse !**



## ZONE DE LOISIRS : RAPPEL DES RÈGLES D'UTILISATION



Pour le bien être de tous les utilisateurs et des riverains, nous vous rappelons les règles en vigueur sur la zone de loisirs :

- Les barbecues (gaz, charbon ou tout autre appareil de cuisson) sont interdits en dehors de l'espace prévu à cet effet,
- Les pique-niques ne sont autorisés que sur les tables et bancs prévus à cet effet,
- Les chiens sont tolérés mais doivent être impérativement tenus en laisse. Les déjections canines doivent être ramassées. Des distributeurs de sacs sont à disposition sur place,

- Les cyclomoteurs et tout autres véhicules à moteur (thermique ou électrique) sont interdits de circulation et devront être stationnés sur le parking de la salle des fêtes,

- Les vélos et trottinettes pourront accéder à l'arrière de la zone via le chemin face à l'étang de pêche. Le seul espace accessible aux vélos sera le «pump track» (buttes de terres pour vélo) actuellement en cours de construction. Le reste de la zone de loisirs est formellement interdit à la circulation,

- L'utilisation de radios, enceintes audio et autres sources de diffusion sonore est toléré mais ne devra pas dépasser 85 décibels et en aucun cas provoquer une gêne pour autrui,

- Le camping sauvage est interdit sur l'ensemble de la zone de loisirs.

## UN REGISTRE POUR AIDER LES PERSONNES VULNÉRABLES

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée de la commune en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel.

En cas de canicule ou d'évènement climatique, ce registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre est également communiqué au Préfet, à sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

L'inscription est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile)

Pour vous inscrire sur ce registre, ou inscrire un proche à sa demande, merci de prendre contact avec la mairie au 03.88.50.90.15 ou par mail : [mairie@oberhaslach.fr](mailto:mairie@oberhaslach.fr)

# OBERHASLACH

dans une seule application mobile !

**1** CLIQUEZ SUR L'ICONE DE TÉLÉCHARGEMENT DE VOTRE

SMARTPHONE



Google Play

IPHONE



**2** TAPEZ « INTRAMUROS » DANS VOTRE BARRE DE RECHERCHE ET TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

**3** UNE FOIS L'APPLICATION OUVERTE RECHERCHEZ « OBERHASLACH »

## TELECHARGEZ



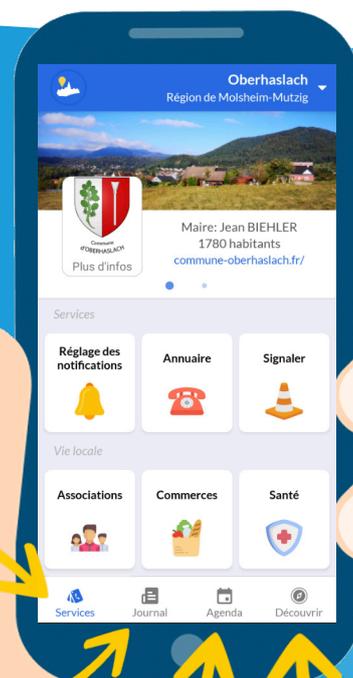
# IntraMuros

**LES SERVICES**  
Pour signaler un problème rencontré sur l'espace public ou connaître les coordonnées des associations et commerces

**LE JOURNAL**  
Pour consulter les actualités locales

**L'AGENDA**  
Pour connaître les prochaines manifestations

**DÉCOUVRIR**  
Pour vous renseigner sur les lieux touristiques



LE JOURNAL D'OBERHASLACH



# L'information communale

## UN JARDIN SENSORIEL À VIVRE ...ET À RÊVER !

Tout au long de cette belle année scolaire les enfants ont au gré des saisons joué avec les couleurs, installé des nichoirs à oiseaux, des totems pour y faire grimper des plantes et coccinelles adorables, semé des graines de potirons, replanté, recréé un espace forestier pour sauver deux sapins de la sécheresse ...

Ils ont aussi fabriqué des carillons musicaux pour apprivoiser leur jardin d'école et ses nombreux habitants (mésanges bleues, perce-oreilles, vers de terre et tant d'autres encore).

C'est avec enthousiasme qu'ils ont appris ensemble et en pratiquant ! Bravo à eux !!!



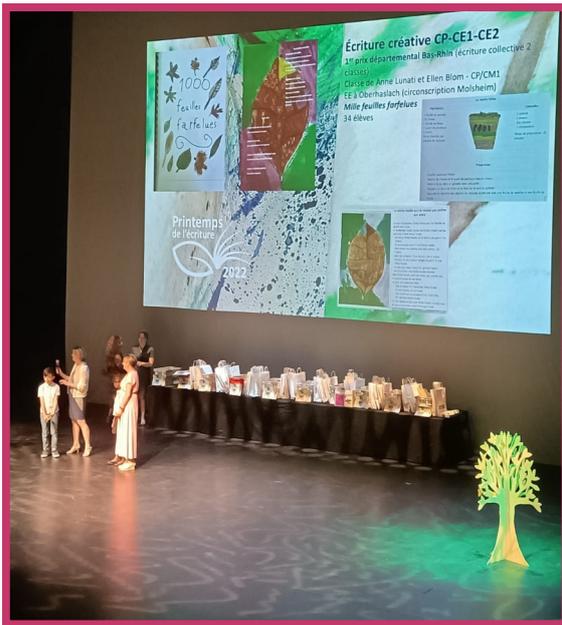
## LES ÉCOLES PARTICIPENT AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS !

Dans le cadre du nettoyage de printemps, 3 classes de l'école primaire d'Oberhaslach ont participé à cette activité pour "un village propre".

Mireille RODRIGUEZ, en charge des affaires scolaires, en lien avec le Select'Om propose cette matinée depuis quelques années. Les élèves adhèrent pleinement à cette action et sensibilisent les plus grands. La preuve étant qu'en dehors des mégots de cigarettes, très peu de déchets ont été ramassés.

Suite à cette sortie, les enfants ont eu une réflexion pertinente, mettre des cendriers à certains endroits de rencontres : le terrain de pétanque, l'abri au départ du sentier sensoriel et le barbecue de l'espace Engelmatt.

Certains se sont même proposés de faire une affiche pour éviter cette pollution.



## LE PRINTEMPS DE L'ÉCRITURE

Au début de l'année, la classe de CP de Madame Anne LUNATI et la classe de CM1 de Madame la directrice Ellen BLOM, ont participé au concours du printemps de l'écriture organisé par l'Académie de Strasbourg et la DRAC du Grand Est.

Le printemps de l'écriture a invité élèves et enseignants à écrire autour de la thématique : " Feuille (s)".

La remise des prix aux 979 lauréats a eu lieu le mercredi 1er juin au théâtre du Maillon à Strasbourg.

Les deux classes ont reçu le 1er prix départemental du Bas-Rhin (écritures collectives) pour " Mille Feuilles Farfelues".

Mireille RODRIGUEZ adjointe au maire en charge des affaires scolaires, les a accompagnés avec quelques parents pour la remise de ce prix.

## AVIS AUX JEUNES DIPLOMÉS !

A l'occasion de la cérémonie de la Fête Nationale, la municipalité rappelle aux jeunes diplômés du baccalauréat qu'ils sont invités à se signaler en mairie dès l'obtention de leur diplôme afin d'être mis à l'honneur et récompensés lors de cette cérémonie.

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie, mercredi 13 juillet prochain à partir de 19h30 !



# Initiatives locales

## Les Séniors du Nideck ont un message pour vous !

A vous tous, qui comptez plus de 62 ans, que vous le vouliez ou non, vous faites partie du 3ème âge !

Notre commune compte à ce jour 480 personnes ayant plus de 62 ans ! En tant que représentant du 3ème âge au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), je voudrais refaire un appel à vous pour vous demander de rejoindre l'Association de notre village : « Les Séniors du Nideck ! ».



Il n'y a pas de cotisation, ni d'obligation quelconque, tout le monde est libre de venir et de quitter comme bon lui semble. Bien entendu, là où il y a couple, c'est le couple qui est invité. Le nombre actuel de membres est de 57. Dans le domaine du recrutement, nous pourrions encore accueillir une dizaine de personnes. Quand vous voyez le nombre des + de 62 ans, soit 480 personnes, on peut être un peu surpris, mais rappelons qu'il n'est jamais trop tard pour devenir personne âgée, mais l'on ne le devient qu'une seule fois !

Nos rencontres mensuelles se font au restaurant, autour d'un bon repas. Nous nous retrouvons à 12h et nous nous quittons autour de 15h30-16h. Notre trésorerie nous permet le repas à 22€, boisson comprise. Le solde de la facture est pris sur notre caisse, qui elle, est alimentée par la subvention communale. Nous profitons de la présente pour remercier la municipalité pour ce geste toujours apprécié.

Il ne nous reste que peu d'occasions, pour nous faire plaisir, prendre des nouvelles les uns des autres ; beaucoup d'entre nous ont trop de difficultés pour se déplacer. Qu'ils se rassurent, nous les cherchons en voiture, il suffit de le signaler lors de l'inscription. Le prochain repas 3ème âge aura lieu après les vacances, le 9 septembre prochain, et fera l'objet d'une invitation particulière, le moment venu. Inscription au 06.85.29.21.31 ou 03.88.50.91.98.

Notre âge nous interpelle ; nous échangeons souvenirs et autres. Nos âges nous emmènent à la même frontière, alors profitons-en, donnons encore un peu d'amitié. Alle, alle, wan's net geht, hole mer euch garn ; mer date uns sehr freihe ! « es esch ken spass : "Merci". As esch nie zu spooth !

## Les fêtes de quartier ont le vent en poupe !



Se saluer ou échanger quelques mots dans sa rue ou sur le pas de sa porte est à la portée de chacun de nous au quotidien... et si, malgré la taille de notre village et ses activités associatives nombreuses, on décidait de partager un moment unique de convivialité, de partage avec nos voisins ?

Créée en 1999 en France, la fête des voisins s'est étendue au fil de ces années et aujourd'hui 36 pays ont adopté ce rendez-vous pour le lien social qu'il crée, pour rompre certaines solitudes, pour exprimer sa solidarité, intégrer les nouveaux arrivants... Et si Oberhaslach rejoignait cet élan ? La rue du Noyer et la rue du Grepil ont déjà franchi le pas.

Le principe d'organisation est participatif et permet de créer de nouveaux liens au-delà de cette soirée festive...alors pourquoi pas d'autres rues ou quartiers en fête ?

## L'hiver dernier, de jeunes skieurs du village ont été mis à l'honneur

Quatre jeunes du village ont participé avec succès à des compétitions nationales de ski. Galanterie oblige, nous commencerons par le ski au féminin avec Chloé, Nyima et Pema.

Pema et Chloé, 16 ans, s'entraînent ensemble et sont montées plusieurs fois sur des podiums régionaux, mais également nationaux dans les Alpes.



Pema est Championne de France du Jeune Citadin et Chloé Vice-Championne de France du Jeune Citadin !

A l'échelle du Massif des Vosges, Chloé est Vice-Championne des Vosges, Pema juste derrière à la troisième place. Pema a fini également sur la troisième marche sur sa seule course internationale du Jeune Citadin, juste devant Chloé !

Félicitations à ces jeunes filles qui combinent avec brio leurs études et le sport de haut niveau !

La petite soeur de Pema, Nyima, 11 ans, a quant à elle fini première lors du géant sur la seule course nationale dans sa catégorie d'âge : l'Etoile d'Or à l'Alpe d'Huez.

Bravo à elle !



Au milieu.  
Nyima à l'Alpe d'Huez



Le ski de fond et le biathlon au sein du Ski Club Oberhaslach ne sont pas en reste avec Hugo, 14 ans.

Sa tâche est double : non seulement il doit skier vite et blanchir le maximum de cibles comme Martin Fourcade ou Quentin Fillon-Maillet, mais il doit aussi réussir à faire prononcer correctement le nom de notre village lors des compétitions nationales dans les Alpes ! Ce n'est vraiment pas une mince affaire pour les speakers...

Hugo est Vice-Champion des Vosges en biathlon cette saison et il a fini 25<sup>ème</sup> sur 150 jeunes lors des Championnats de France de biathlon. Félicitations à lui !

Bonne continuation à ces jeunes qui portent fièrement les couleurs de notre village !



Hugo aux championnats de France de biathlon

# Initiatives locales

## LE CHALET DES ANIMAUX

C'est un virage professionnel que Carole BILGER a opéré en début d'année, puisqu'après 15 années de carrière de sage-femme, elle décide de se consacrer pleinement au monde animal.

Diplômée de l'ACACED (Attestation de Connaissance des Animaux Domestiques) chiens, chats et NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), Carole BILGER a débuté une activité entièrement dédiée aux animaux !

Niché au Nideck, le chalet des animaux accueille vos compagnons à quatre pattes en pension familiale. Concrètement, nos amis les chiens peuvent profiter d'un espace commun en toute liberté dans un jardin de 10 ares, clôturé et sécurisé. Ils font ainsi partie intégrante de la famille puisqu'ils peuvent accéder aux espaces communs du rez-de chaussée de la maison à leur guise (cuisine, couloir, salon, salle à manger...).



Avant d'être accueillis pour la première fois, une rencontre est faite avec Carole, en présence du maître afin de s'assurer que l'animal est en capacité de vivre en collectivité et en mesure de faire preuve de sociabilité avec ses congénères. Il est également important que les vaccins et les traitements antiparasitaires de l'animal soient à jour.

Les chats sont également les bienvenus, puisqu'ils pourront profiter d'un espace dédié au 1er étage de la maison, en chambre individuelle avec balcon sécurisé. A noter que, pour le bien-être de l'animal, Carole n'accueille qu'un seul chat à la fois (ou plusieurs chats de la même famille).

Vos petits animaux de compagnie sont également les bienvenus (cochons d'Inde, lapins...).

Carole propose également des visites à domicile en votre absence si vous estimez que votre animal sera mieux en restant à la maison et propose des promenades, nourrissage, présence et jeux en fonction de votre demande à Oberhaslach et jusqu'à une trentaine de kilomètres aux alentours.

Un service de toilettage à domicile est également possible et prochainement directement dans un salon en cours de construction sur sa propriété.

Enfin, si vous êtes à la recherche de croquettes et d'accessoires pour votre animal (laisse, collier, panier, gamelle, jouets...), n'hésitez pas à contacter Carole !

## CONTACTS

LE CHALET DES ANIMAUX  
67 rue du Nideck 67280 OBERHASLACH



07.71.08.11.62.



LE CHALET DES ANIMAUX

[www.lechaletdesanimaux.fr](http://www.lechaletdesanimaux.fr)



# Quelques réalisations



Confection d'un bac à sable financé par l'association des Lutins du Nideck pour les enfants de l'école maternelle



Inès en job d'été à la commune, chargée notamment de l'entretien des espaces verts et de l'arrosage des fleurs

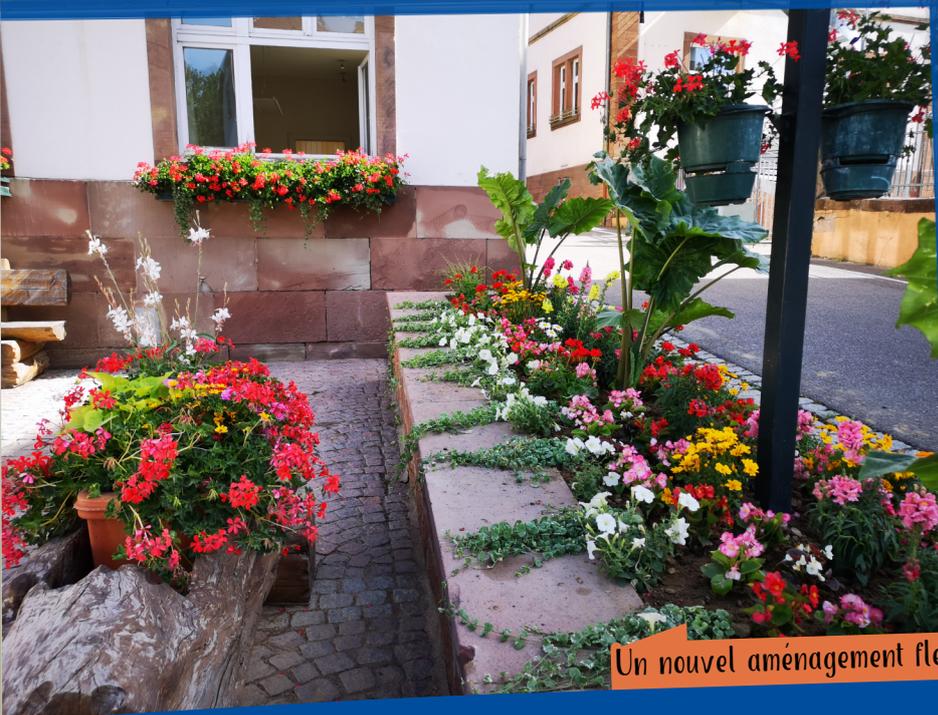


De nouveaux panneaux à nos entrées de zone

... À la zone artisanale



... À la zone de loisirs



Un nouvel aménagement fleuri à l'entrée de la mairie



# Retour en image

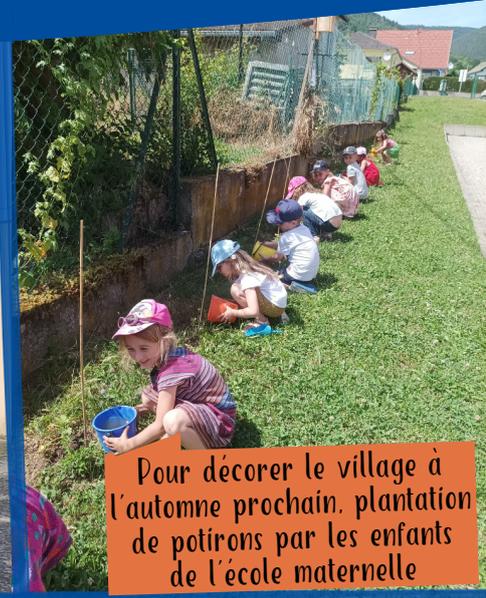


Cérémonie du 8 mai en présence des communes de Niederhaslach et Urmatt



Pour encourager les déplacements à pieds, une action pédibus s'est déroulée du 2 au 20 mai dernier. A travers cette opération, la municipalité a souhaité encourager la mobilité durable.

Vendredi 20 mai, l'école primaire a participé à la course contre la faim. Grâce aux parrainages, les enfants ont ainsi pu réunir 2 143 € en faveur de ce projet sportif dynamique et solidaire



Pour décorer le village à l'automne prochain, plantation de potirons par les enfants de l'école maternelle



Le 3 juin, la kermesse de l'école maternelle et l'inauguration du jardin sensoriel





## Retour en image

Le 4 juin, le Trail de la Hasel organisé par le Ski-Club !



Cette année, pour chaque inscription, 1 € a été reversé par le Ski-Club à l'association Abribus. Ce sont ainsi 700 € de dons qui ont pu être collectés ! Bravo au Ski-Club et à tous les participants !



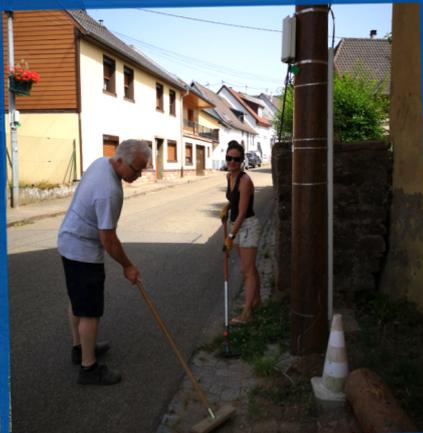
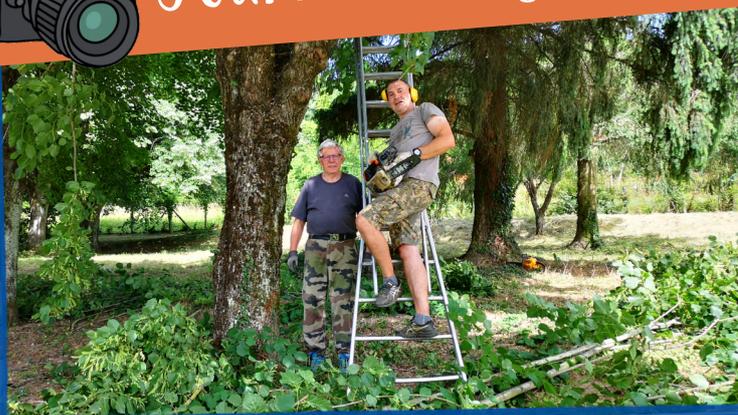
Le 12 juin, le 1<sup>er</sup> Marché du terroir organisé par la toute nouvelle association de commerçants du village : La Guilde du Nideck



Le 21 juin : la fête de la musique organisée par La Guilde du Nideck



# Journée citoyenne





# Retour en image



Le 26 juin, notre traditionnel barbecue communal organisé par la municipalité. Un grand merci aux services techniques et administratifs de la mairie, au Comité des fêtes et bien sûr à tous les habitants qui ont contribué à la réussite de cet événement !



Départ d'Anne LUNATI, institutrice en CP et d'Alexia GONDOUX, institutrice en CM2



Le 1er juillet, fête du sentier sensoriel et de l'école en association avec la Maison de la Nature



# Les estivales de la Maison de la Nature



## JUILLET

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX
Du Lundi 11 au Mercredi 13 De 9h à 17h	Club Activ'été Nature - 9/12 ans Coordonnées, tarifs et inscriptions <a href="http://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont">www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont</a>	OBERHASLACH Yourte - Sentier pieds nus
Du Lundi 11 au Mercredi 13 De 9h à 17h	Club Bricol'eau en Herbe - 6/8ans Coordonnées, tarifs et inscriptions <a href="http://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont">www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont</a>	OBERHASLACH Yourte - Sentier pieds nus
Du Lundi 25 au Vendredi 29	Colo Walk'trip - 11/15 ans Séjour itinérant avec des ânes - Bivouac Coordonnées, tarifs et inscriptions <a href="https://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont/evenements/walk-trip-sejour-itinerant-11-15-ans">https://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont/evenements/walk-trip-sejour-itinerant-11-15-ans</a>	Départ au Camping du Muckenbach à GRENDELBRUCH

## AOÛT

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX
Du Lundi 22 au Jeudi 25 De 9h à 17h	Retour aux sources - 6/12 ans Coordonnées, tarifs et inscriptions <a href="http://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont">www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont</a>	OBERHASLACH Yourte - Sentier pieds nus
Du Lundi 29 au Mercredi 31 De 9h à 17h	Club « L'été n'est pas fini » - 6/9 ans Coordonnées, tarifs et inscriptions <a href="http://www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont">www.helloasso.com/associations/maison-de-la-nature-bruche-piemont</a>	OBERHASLACH Yourte - Sentier pieds nus
Dimanche 21 De 10h à 18h	Jardins ouverts Inscription obligatoire pour les accueillants benevolat@mnbruchepiemont.org ou 06.95.94.92.21	Jardins des particuliers

# Prochainement à Oberhaslach

\*sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire



## JUILLET

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 10 à 10h	Pêche Tarifs : pêche, 15 € - repas de midi : 18€ Réservation au 03.88.50.92.36	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche
Mercredi 13 à 19h30	Fête Nationale 03.88.50.90.15	Mairie et salle des fêtes	Commune et Association Sportive Bruche Hasel
Dimanche 17 de 10h à 18h	Marché du terroir 03.88.50.94.10	Zone de loisirs de l'engelstatt	La Guilde du Nideck
Vendredi 29 à 19h	<u>Inauguration du messti</u> Repas sur réservation au 06.73.37.50.13 ou 06.48.09.72.05	Salle des fêtes	Amicale des Sapeurs-Pompiers
Samedi 30 à 19h à 20h à 23h	<u>Messti</u> Ouverture Bal public - « Die Alpen Melodie » Election de Miss et Mister Messti	Salle des fêtes	Amicale des Sapeurs-Pompiers
Dimanche 31 à 14h30 à 19h30	<u>Messti</u> Corso fleuri suivi d'animations musicales Bal public - «Ma Bonne Étoile »	Salle des fêtes	Amicale des Sapeurs-Pompiers

## AOÛT

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Lundi 1 <sup>er</sup> à 18h à 20h30 à 22h à 23h	<u>Messti</u> Ouverture Bal public - « Libertys » Passation des conscrits Feu d'artifice	Salle des fêtes	Amicale des Sapeurs-Pompiers
Dimanche 14	Pêche inter-société par groupe de 4 pêcheurs Réservation au 03.88.50.92.36	Maison des pêcheurs	Amicale de pêche
Dimanche 21 de 10h à 18h	Marché du terroir 03.88.50.94.10	Zone de loisirs de l'engelstatt	La Guilde du Nideck

## SEPTEMBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 18 de 10h à 18h	Marché du terroir 03.88.50.94.10	Zone de loisirs de l'engelstatt	La Guilde du Nideck
Dimanche 25	Marche gourmande 03.88.48.74.53	Salle des fêtes	F.C HASLACH

